



Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 26 septembre 2018

Communiqué de presse

Un budget 2019 qui met l'accent sur les investissements et la digitalisation

Le budget 2019 de l'Etat de Fribourg présente un résultat équilibré, avec un excédent de revenus de 0,2 million de francs. Grâce notamment à la croissance favorable de certains revenus fiscaux et de parts à des recettes fédérales, l'Etat peut ainsi poursuivre sa politique en matière d'investissements et poser les bases nécessaires au développement de l'administration 4.0.

Les principaux résultats du projet de budget 2019 sont les suivants :

- > une progression des charges et des revenus de 2,2 % ;
- > un excédent de revenus de 0,2 million de francs au compte de résultats, conforme au principe constitutionnel de l'équilibre ;
- > un volume d'investissements bruts qui dépasse à nouveau la barre des 200 millions de francs ;
- > un degré d'autofinancement des investissements qui atteint 60,9 % ;
- > un prélèvement sur la fortune de 65,9 millions de francs pour financer les investissements.

1. Un excédent de revenus de 0,2 million de francs au compte de résultats

La progression des charges et des revenus entre le budget 2018 et le budget 2019 atteint 2,2 % contre 1,5 % lors de l'exercice budgétaire précédent.

Compte de résultats	Projet Budget 2019	Budget 2018	Variation 2018 – 2019	
	mios	mios	mios	%
Revenus	3584,0	3508,0	+ 76,0	+ 2,2
Charges	3583,8	3507,8	+ 76,0	+ 2,2
Excédent	+ 0,2	+ 0,2	-	-

2. Une croissance quasi identique des revenus propres et des ressources extérieures, mais un nouveau recul des revenus péréquatifs

Selon leur nature, les différents types de ressources financières sont appelés à évoluer de la manière suivante :

Revenus du compte de résultats	Projet	Budget	Variation	
	Budget 2019	2018	2018 – 2019	
	mios	mios	mios	%
Revenus fiscaux	1361,9	1337,6	+ 24,3	+ 1,8
Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions	377,3	370,7	+ 6,6	+ 1,8
Revenus de transferts (dont péréquation financière fédérale)	1692,1 (383,7)	1658,3 (390,4)	+ 33,8	+ 2,0
Financements spéciaux (fonds et provisions)	114,2	109,3	+ 4,9	+ 4,5
Imputations internes	38,5	32,1	+ 6,4	+ 19,9
Total	3584,0	3508,0	+ 76,0	+ 2,2

Les principales variations entre les budgets 2018 et 2019 proviennent notamment d'une évolution favorable de certaines recettes fiscales ainsi que de la part à l'impôt fédéral direct des personnes morales, ces dernières principalement en raison de la sortie d'allègement de certaines entreprises. Le budget 2019 enregistre une nouvelle diminution continue de la péréquation financière fédérale (- 6,7 millions de francs). Au niveau des subventions fédérales, il convient de relever l'augmentation des contributions pour la réduction des primes de caisse maladie ainsi que dans le domaine de l'asile. Par ailleurs, le budget 2019 sollicite davantage le fonds d'infrastructures ; les prélèvements ont été adaptés en fonction de l'avancement des différents projets financés et du volume des travaux de construction budgété, notamment pour les infrastructures sportives (patinoire de Fribourg) et celles dédiées à la formation.

3. Des charges bien maîtrisées et intégrant la mise en œuvre de l'administration 4.0

Les prévisions d'évolution des principales charges supportées par l'Etat sont les suivantes :

Charges du compte de résultats	Projet	Budget	Variation	
	Budget 2019	2018	2018 – 2019	
	mios	mios	mios	%
Charges de personnel	1302,1	1279,7	+ 22,4	+ 1,8
Charges de consommation	369,3	364,0	+ 5,3	+ 1,5
Charges de transferts	1699,9	1675,5	+ 24,4	+ 1,5
Charges d'amortissements	122,4	103,3	+ 19,1	+ 18,5
Charges financières et financements spéciaux	51,6	53,2	- 1,6	- 3,0
Imputations internes	38,5	32,1	+ 6,4	+ 19,9
Total	3583,8	3507,8	+ 76,0	+ 2,2

En 2019, la progression constatée des deux grandes catégories de dépenses (charges de personnel et de transferts) est d'ampleur plus ou moins comparable à celle déjà observée en 2018, même si leur taux de croissance reste inférieur à celui des charges totales. L'évolution à la hausse au niveau des charges du personnel s'explique notamment par la création nette de nouveaux postes (+123 EPT) principalement dans le domaine de l'enseignement et à la formation, par les revalorisations (paliers) et par l'augmentation du financement de l'avance AVS.

Au chapitre des charges d'amortissements, celles-ci évoluent également de façon significative (+ 18,5 %), suivant en cela le volume des investissements prévus.

Le budget comprend par ailleurs une hausse des subventions cantonales pour les institutions spécialisées qui découle notamment de la volonté de mettre à disposition un nombre plus important de places dans le canton pour les personnes handicapées.

En outre, les montants dédiés à l'informatique sont supérieurs de 15 millions de francs par rapport au budget 2018. En effet, il est prévu de poursuivre et de renforcer les efforts liés au déploiement de la stratégie de digitalisation de l'administration 4.0. Le Conseil d'Etat a par conséquent décidé de porter le montant de l'enveloppe informatique à 43,7 millions de francs pour l'exercice 2019. Il s'agira ainsi de faire face aux nombreux défis de la digitalisation et de mettre en œuvre les divers projets constituant cette stratégie.

4. Un programme d'investissements toujours soutenu

Le volume des investissements prévus en 2019 est proche de celui de 2018 et dépasse une nouvelle fois les 200 millions de francs :

	Projet Budget 2019	Budget 2018	Variation 2018 – 2019	
	mios	mios	mios	%
Investissements bruts	205,1	207,1	- 2,0	- 1,0
Investissements nets	168,7	159,0	+ 9,7	+ 6,1

Le gouvernement maintient un programme d'investissements soutenu, notamment en intégrant des éléments liés à la stratégie immobilière de l'Etat, qui privilégie les acquisitions et constructions aux locations.

Le degré d'autofinancement (60,9 %), relativement faible par rapport à l'objectif de saine gestion financière de 80 %, implique qu'au budget 2019 le prélèvement sur la fortune nécessaire au financement des investissements s'élèvera à 65,9 millions de francs.

5. Conclusion

Le budget 2019 permet de consolider les prestations actuelles de l'Etat, en poursuivant dans le même temps plusieurs projets phares voulus par le Gouvernement. Le maintien d'un effort soutenu en matière d'investissements marque également la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre un programme ambitieux de développement des infrastructures ; que ce soit dans les domaines des transports, de la formation, des activités sportives, de la sécurité et de la cyberadministration.